

# Badminton Cadets et Juniors Promo & Elite « Individuels »



## 2 catégories avec 2 classements différents : Promo et Elite

Le championnat PROMOTIONNEL est ouvert à tous les joueurs non classés FFBad

et aux joueurs classés P12-P11-P10 FFBad uniquement.

Les joueurs ayant été classés R et plus dans les années antérieures ne sont pas autorisés à jouer en promotionnel.

**ATTENTION : A la date du 2 janvier 2025, un joueur dont le classement est égal ou supérieur à D9 dans l'une des 3 disciplines (simple, double ou double mixte) intégrera le championnat élite.**

**Pour l'année scolaire 2024/2025, le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui du jeudi 2 janvier 2025.**

## Championnat Départemental Individuels C/J le 8 janvier 2025 à Angers

Responsable de la journée : Vincent VERON

Lieu : ANGERS – Salles Bertin 1 et 2 – Belle Beille

Cadettes et Juniors F Promo : Salle Bertin 1 – 63 rue de la Meignanne – 12h00 – 16h30

Cadets Promo : Salle Bertin 2 – 63 rue de la Meignanne – 12h00 – 16h30

Cadets Elite et Juniors G Promo: Salle Belle Beille – 47 Bd Victor Beaussier – 12h00 – 16h30

**Les Juniors Garçons et Juniors Filles « Elite » ainsi que les Cadettes Elite sont directement qualifiés au Régional.**

RDV : 12h00

Heure de fin : 16h30

### Participation :

- **Elite** : sur engagements (cf. Usport) - Date limite 18 décembre 2025
- **Promo** : après secteurs - Date limite des secteurs : **18 décembre 2025**  
(Quota de qualifiés, en fonction du nombre de participants par secteur)

Date et lieu du championnat territorial : mercredi 22 janvier 2025 à Cholet

### Les responsables de secteurs :

ANGERS	?	?
SAUMUR	Franck PERIDY	☎ 06 79 02 70 42
SEGRE	Mickael PAVIS	☎ 06 77 95 52 48
CHOLET Lycées	Vincent VERON	☎ 06 82 15 19 87

Tout enseignant présent dans la salle de compétitions se doit de participer à l'organisation. Les établissements doivent avoir un accompagnateur responsable de leurs joueurs. Les établissements ne prévenant pas en cas de désistement, seront sanctionnés d'**une amende** (idem pour le territoire).

**Important** : chaque secteur doit communiquer les résultats rapidement pour connaître les repêchages possibles et ne pas se retrouver avec des tableaux incomplets.